
Adresse des administrateurs du conseil de district d'Orléans, qui félicitent la Convention sur la découverte des deux conjurations et annoncent des dons patriotiques, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du conseil de district d'Orléans, qui félicitent la Convention sur la découverte des deux conjurations et annoncent des dons patriotiques, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 359-360;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29357_t1_0359_0000_13

Fichier pdf généré le 01/02/2023

mêler dans nos conversations : les montagnards ont encore une fois bien mérité de la patrie.

Mais point de nobles, point de prêtres; tant qu'ils seront mêlés dans nos comités, ou dans le moindre poste ils ne cesseront d'entraver vos immortels travaux, car en tous temps c'étoit des génies pour inventer le malheur du genre humain.

Mais ils n'ont pas calculé que nous sommes mil contre un à les surveiller; à l'envie l'un de l'autre nous les livrerons au glaive de la loi qui fera tomber leur tête hideuse dans un éternel oubli.

Et toi, Sénat, qui terrasse tous les conjurés contre nous! reçois notre serment! nous jurons que nous resterons debout jusqu'à ce que tu aies anéanti le dernier amateur des tyrans. Vive la République, vive la Montagne (1).

38

Les artistes musiciens de la garde nationale parisienne présentent la première livraison d'un ouvrage périodique de musique où seront consignés tous les morceaux qui ont servi dans les fêtes nationales, les marches guerrières, les chœurs et hymnes patriotiques et toutes les pièces propres à faire aimer la patrie, l'égalité, les mœurs et la liberté. Pendant que nos enfans foudroient les despotes, dit l'orateur, et que nos élèves sonnent la charge dans les combats, nous préparerons des chants de triomphe; nous adresserons à l'Être suprême les vœux d'un peuple qui, à son exemple, ne veut être puissant que par sa justice; nous éveillerons le courage des jeunes défenseurs de la patrie en honorant la mémoire, en célébrant les noms de ceux qui l'ont bien servie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[Paris, 20 germ. II] (3).

« Représentans du peuple,

Les artistes musiciens de la Garde nationale parisienne viennent vous présenter la première livraison d'un ouvrage périodique de musique où seront consignés tous les morceaux qui ont servi dans les fêtes nationales, les marches guerrières, les chœurs et hymnes patriotiques qui y ont été exécutés, toutes les pièces enfin propres à faire aimer de plus en plus à tous les Français la patrie, l'égalité, les mœurs et la liberté. Vos Comités d'Instruction et de Salut public, à qui le plan de cet ouvrage a été soumis, ont cru qu'il pouvoit être utile à la chose publique. C'étoit le seul but que se proposoient les artistes musiciens de la garde nationale parisienne, et cette assurance a redoublé leur zèle et leur courage. Puisse le succès couronner leurs

efforts! Puissent leurs chants civiques être chaque décadé, répétés par tous les Français! Qu'un chœur de louanges données à la Divinité, à la vertu, au génie, au courage retentisse bientôt d'une extrémité de la France à l'autre!

Tandis qu'inébranlables à votre poste, forts de l'amour du peuple et de la justice à sa cause, vous assurerez sa liberté par des loix sages et des mesures révolutionnaires, tandis que nos frères, nos enfans versent leur sang pour sa défense, que nos élèves sonnent la charge dans les combats et donnent aux armées le signal de la victoire, nous préparerons les chants de triomphe, nous adresserons à l'Être suprême les vœux d'un peuple qui veut, à son exemple, n'être puissant que par sa justice; nous éveillerons le courage des jeunes défenseurs de la patrie en honorant la mémoire, en célébrant les noms de ceux qui l'ont bien servie, nous consacrerons enfin tous nos moyens, tous les momens de notre existence à faire honorer les vertus qui, dans la paix, comme dans la guerre, doivent distinguer des hommes libres et des républicains. »

GOSSEC.

39

Les administrateurs du conseil du district d'Orléans félicitent la Convention sur la découverte des deux conjurations nouvelles, armées contre la liberté et la représentation nationale; ils annoncent que trois cavaliers montés, armés et équipés par les sections des Piques, des Sans-Culottes et de J. J. Rousseau, viennent de partir pour l'armée; que les huit autres sections, ainsi que la société populaire, ne tarderont pas à faire partir les leurs. Ils ajoutent qu'il vient d'être déposé dans le magasin de la République, tant par les sections et la société populaire d'Orléans que par celle de Jargeau (1), et les communes d'Ingré et Donnery (2), 144 livres 15 sous en assignats, 4 liv. 4 sous en numéraire, 3 habits, une veste, 4 culottes, 726 chemises neuves, 591 un peu usées, 10 guêtres noires, 8 guêtres blanches, 54 paires de bas, 62 paires de souliers, 2 sabres, 4 gibernes, et beaucoup de charpie; ils se louent de l'excellent esprit qui règne sur tout dans la classe des cultivateurs, de ces respectables nourriciers du peuple, qui, quoique privés de secours ordinaires, ont trouvé le moyen de ne pas laisser un pouce de terre à cultiver.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Orléans, 17 germ. II] (4).

« Citoyens Montagnards,

Il existait donc encore des scélérats dans votre sein, qui osaient parler de République et qui conspiraient pour l'assassiner; qui osaient encore, coupables d'un crime si atroce, se pré-

(1) C. 300, pl. 1056, p. 30. Signé LEMOINE (maire), HODARD, (off. mun.).

(2) P.V., XXXV, 105. Bⁱⁿ, 23 germ. (1^{er} suppl^t); Mon. XX, 175; J. Mont., n^o 148; Ann. patr., n^o 464; J. Sablier, n^o 1248; C. Univ., 21 germ.; C. Eg., n^o 600, p. 74; Débats, n^o 567, p. 335; Audit. nat., n^o 564, p. 4.

(3) D XXXVIII, 24 (musique et chant).

(1) Et non Fargeau.

(2) Et non Onnery.

(3) P.V., XXXV, 106. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t) et 23 germ. (1^{er} suppl^t); Débats, n^o 571, p. 393.

(4) C 297, pl. 1024, p. 22.

senter dans le sanctuaire des lois, siéger à côté de vous; qui osaient prendre la qualité de Montagnard et qui tentaient de détruire la Montagne; qui avaient participé à l'anéantissement de la monarchie et du tiran, et qui conspiraient pour nous en donner un autre et nous enchaîner de nouveau; mais grâce à vous, augustes Représentants, grâce à l'illustre et intrépide montagne et au génie de la liberté, la République a encore été une fois sauvée de leurs infâmes griffes, et elle le sera toujours de celles des traîtres qui oseraient, comme eux, entreprendre de la détruire; que le glaive de la loi les frappe promptement et qu'il ne soit plus question de ces monstres féroces et parjures ni de leur infâme projet ?

Recevez, Citoyens représentants, nos justes félicitations sur vos glorieux travaux sur les heureuses découvertes des deux dernières conjurations, sur les mesures sages et vigoureuses que vous avez prises pour faire arrêter et punir les auteurs; frappez, frappez toujours les traîtres, c'est le moyen de sauver la république; continuez votre carrière, soyez toujours inébranlable sur votre rocher; quant à nous, toujours fermes à notre poste, nous jurons sur l'autel sacré, de surveiller, de faire arrêter tous ces vautours qui oseraient encore entreprendre d'attaquer et d'ébranler la Montagne.

Nous vous annonçons qu'il vient d'être déposé dans le magasin de la République, situé dans nos murs, les objets suivants, destinés pour les braves défenseurs de la patrie, provenant des dons volontaires faits par les sections, la Société populaire d'Orléans, celle de Jargeau, les communes d'Ingré et Donnery; savoir : 144 l. 15 s. en assignats, 4 l. 4 s. en numéraire, trois habits, une veste, 4 culottes, 726 chemises neuves, 591 un peu usées, dix guêtres noires, 8 guêtres blanches, 54 paires de bas, 62 paires de souliers, deux sabres, quatre gibernes, un ceinturon, une boîte pleine de vieux linge, plusieurs paquets de charpie, bandes et compresses, une vieille redingote, le tout pour nos intrépides guerriers; et pour servir à faire vomir l'âme à ces lâches esclaves des tyrans coalisés : un baril de mitraille, 4 livres de balles et 8 boulets de canon. Nous vous annonçons pareillement que trois cavaliers, montés, armés et équipés, fournis par les sections des Piques, des Sans-Culottes et J.-J. Rousseau viennent de partir pour joindre l'armée de la République, que les huit autres vont bientôt les suivre, ainsi que celui de la Société populaire.

Bientôt aussi, nous allons vous faire passer une quantité considérable de galons or et argent, pierres précieuses, argenteries, et autres objets provenant des ci-devant églises de notre arrondissement; et que nous avons entre nos mains tous les autres hochets du fanatisme, surtout une grande quantité de linge.

Nous vous dirons enfin que toutes les ci-devant églises de ce district et le culte superstitieux ont cédé la place au temple et au culte de la raison; que les Sociétés populaires sont établies dans toutes les communes, que les habitants sont bons républicains, absolument à la hauteur, et dans les principes de la révolution; nous sommes surtout on ne peut plus satisfaits des braves cultivateurs, de ces respectables campagnards, qui malgré le manque de bras n'ont

pas laissé un pouce de terrain à cultiver, et qui, comme nous, chérissent la liberté. S. et F. »

DALAINÉ (*présid.*), LAMBERT, CHENAULT, FRINAULT, LOUVET, CRÉTÉ, AIGNAN, DROUARD, CRÉBIER, COUSCAUX.

40

Des députés des sociétés populaires de Bourgneuf, Malvès (1), la Sauvetat, Quillebeuf, Vertus (2), Quimper, des communes de Mont-Marat et Seyssel, et de l'administration du département de Maine-et-Loire, expriment successivement à la barre les sentimens d'horreur dont les a pénétrés la noire trahison méditée par des êtres exécrationnels contre les vrais amis du peuple; ils appellent la vengeance nationale sur toutes les têtes coupables, et jurent de défendre jusqu'à la mort la Convention nationale et la liberté. Les orateurs sont admis à la séance.

La mention honorable et l'insertion de leurs discours au bulletin sont décrétées (3).

a

L'ORATEUR de la Sté popul. de Bourgneuf, Quoi! toujours des conspirations nouvelles, des scélérats couverts des marques du patriotisme, des hommes pour qui le peuple avoit tout fait, qu'ils croyaient ses amis, attentent à la liberté de leur patrie et dans leur délire osent concevoir de pouvoir donner un maître à la France libre, mais le peuple de Paris qui avoit abattu le tyran, écrasé la conspiration du 31 mai étoit là pour faire avorter encore celle de ventôse.

Fondateurs de la République, grâces vous soient rendues pour avoir déjoué le plus infâme des complots, que la tête de tous les conspirateurs tels qu'ils puissent être, tombe sous le glaive de la loi; faites prononcer sur le sort du fils du dernier des tyrans, débarrassez-nous de toute la race capétienne, ce sont les sentimens et les vœux bien exprimés des sans-culottes composant la société républicaine de Bourgneuf, qui tous ont juré d'être fermement unis à la Convention nationale et de lui faire un rempart de leurs corps (4).

b

L'ORATEUR de la Sté popul. de La Sauvetat: Représentants,

Et nous aussi ne savons pas faire des phrases; mais nous ne manquerons jamais d'énergie pour vouer à l'exécration publique ces Ulysses sanguinaires qui voulaient endormir votre suprême vigilance et tuer la liberté sur le lit de ses triomphes. Aussitôt que nous avons lu l'horrible nomenclature de ces attentats, notre salle retentit de ces cris : Vengeance! Vengeance! Un peuple généreux et magnanime est insulté; et parcourant dans les papiers publics cette affreuse

(1) Et non Maluèse.

(2) Et non Vertudat.

(3) P.V., XXXV, 106.

(4) C 300, pl. 1056, p. 34. P.c.c.: LAUMOND (*présid.*), MAUTANT (*secrét.*).